



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 16 AVRIL 2025

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE-RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

VOTE DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2024

N°2025-10

Date de transmission en Préfecture : **29 AVR. 2025**

Date de mise en ligne : **29 AVR. 2025**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **11 avril 2025**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **15**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Sylvie GUINET – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Christian VIVENS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jean-Louis CHAPON (à Noëlle CROUZET) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT) – Michèle EYMARD (à Agnès BÉRAL) – Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO)

Membres absents, excusés : Nathalie BEROCCHI – Jean VIRET

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif

Le compte de gestion est **soumis au vote de l'assemblée délibérante** qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents.

Au vu :

- de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes et des délibérations budgétaires modificatives de l'exercice 2024,
- des titres définitifs,
- des créances à recouvrer,
- du détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés,
- des bordereaux de titres de recettes et des bordereaux de mandats,

Il apparaît que le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer est en conformité avec le compte administratif établi par le Président.

Le compte de gestion-exercice 2024, présenté, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** le compte de gestion du Centre communal d'action sociale-résidence autonomie les Arcades-exercice 2024, établi et visé par le comptable public, tel que résumé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD**

**Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Sébastien FRANÇOIS**

